

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

Organe de publicité et d'informations, paraissant à Sion les mardi, jeudi et samedi

ANNONCES :

Canton Suisse Romande
La ligne sa surface 0.20 0.25 0.50
Réclame 0.80
Pour renseignements et devis s'adresser à
PUBLICITAS S. A., SION.

Administration et Expédition: Imprimerie GESSLER, SION

Compte de chèques post. No II c 84. Les annonces et réclames sont reçues exclusivement par PUBLICITAS S. A. Sion et ses succursales

Sur demande le "BULLETIN OFFICIEL" est joint comme supplément aux
prix de fr. 2.25 par semestre et fr. 4.50 par an

Téléphone No 82

L'abonnement part de l'importe quelle date et continue jusqu'à réclamation
forme le stipulé. Les abonnements pour l'étranger sont payables d'avance

ABONNEMENTS:

L'abonnement est payable par six mois
année 6 mois 6 mois
Valais et Suisse 9.— 4.50 2.50
Etranger (envoi des 3 nu-
méros de la semaine) 17.— 8.— 6.50
Envoi par numéros 30.— 12.— 7.—
— Abonnements par poste 20 cts en plus —

AVIS

Le soussigné a l'honneur d'informer le public de Sion et envi-
rons qu'il a repris le

Café-Restaurant Stutz

Restauration soignée, tranches, fondues etc.
Consommation de 1^{er} choix
On prend des pensionnaires

Se recommander: **Isidore MULLER.**

Inspecteur-Producteur

expérimenté et muni de
sérieuses références dem-
andé par Cie d'Assuran-
ces accidents de 1^{er} ordre.
Appointements, frais de
voyages et commissions
élevés. Adres. offres dé-
taillées sous L. 13195 L. Pu-
blicitas S. A. Lausanne.

Fabrique de cravates cherche dépositaire

un par endroit.
**Döbeli & Cie. Marktgasse
15, Berne.**

A vendre ou à louer, dès le 1^{er}
août.

boucherie

avec logement, située Rue de l'E-
glise, à Sion.
S'adresser à Eschbach, Rue
des Remparts, Sion.

Joli break d'occasion

6-8 places
Sièges en cuir
A vendre faute d'emploi
Offres sous P. 10068 S. Pu-
blicitas, Sion.

Fruits, Miels, Vins

du Pays et de l'Etranger
S. MEYTAIN, SION
RUE DE GONTHY
Expédition par fûts depuis 50 fr.
Vente à l'emporter à partir de
2 litres. Prix modérés.
Achat de tous fruits au cours du jour

Boucherie J. Vuffray

Vevey
expédie contre rembourse, beau
bouilli de bœuf du pays à
frs. 3.50 le kg.; rôti frs. 4.50;
graisse de bœuf fondue à
frs. 2.— le kg.; bonnes sau-
cisses de ménage à fr. 3.—
le kg.; saucisses au foie fr.
4.80; saucissons pur porc
à fr. 5.80; lard maigre du pays
frs. 5.50. Emballages soignés.
Téléphone 301. Se recommande

Attention

Arrivage continu de jeunes mu-
lets et chevaux de la Savoie. Ven-
te et Echange. Facilités de paie-
ments.
Roth & Mariéthoud Sion, Tél.166

NOUVEAUTE!

RASOIR DE SU-
RETE américain
genre Gillette, ga-
ranti, impossible
de se couper et
rase finesse extrême, nickelé, 1
lame, fr. 2.95, argenté, 1 lame
fr. 3.95; double argenteure, fr.
4.95; 6 lames, fr. 5.— et 6.50;
12 lames, fr. 6.50 et 8.50, soi-
gné, fr. 11.50.
Muletto fr. 7.50, Globe-Trot-
ter à 2 lames, fr. 12.50. Vérita-
ble Gillette, Apollo, Auto-Stop à
24 tranchants, fr. 25.—. Lames
de rechange depuis 30 centimes.
Réparations et aiguisages en
tous genres. — Demandez le
nouveau catalogue 1921.
L. Ischy, fab. Payerne

ROUSSES

Disparition complète des
et toutes les impuretés du teint en quel-
ques jours seulement par l'emploi de la
Crème Lydia et du Savon Floréal
Nombrenses attestations!
Succès garanti. Prompte expédition de
ces deux articles par la
Pharmacie du Jura, Bième,
contre remboursement de fr. 5.—

Dames

Retards. Conseils discrets par
Case Dara, Rhône 6303, Genève

Méthode REGULATRICE dis-
crétion. RETOUR infailible des
RETARDS. Ecrire SOCIETE
PARISIANA, Genève.

2 wagons de Viandes congelées

D'ARGENTINE

Quartier de devant à fr. 2.80 le kg.
Quartier de derrière 3.80
Bouilli à fr. 2.50 et 3.—
Rôti 3.50 et 4.—
Belle graisse de rognon 3.—
Graisse fondue 2.50
Beau bœuf salé 4.50

Ces viandes sont de toute première qualité,
importées directement à l'arrivée du vapeur,
elles ont un aspect incomparable de fraîcheur,
nous engageons donc vivement le public d'en
profiter.

Expédition par retour du courrier.

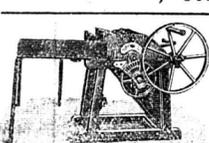
Grande Boucherie Henri Huser S.A.
LAUSANNE, Téléphone 31.20

La Fabrique de draps J. & H. Berger Frères à Eclépens

informe sa nombreuse et fidèle clientèle qu'elle vient de réduire
ses prix à la dernière limite calculés sur la base des ma-
tières premières d'aujourd'hui.

Spécialité de **DRAPS** et **PEIGNES**, nouveauté. **CHE-
VIOTS** fins noirs et bleu marine. **VELOURS DE LAINE** pri-
ma pour manteaux. **ROBES** satin, loden en toutes teintes. **MI-
LAINES** unies et **MIDRAPS** façonnés. **DRAPS SPORT** et
autres pour Administrations. — Echantillons à disposition. — On
renseignera sur l'identité de la marchandise. — **Fabrication à
façon** pour particuliers, propriétaires de moutons.

U. AMMANN, ATELIERS DE LANGENTHAL



Batteuses

de tous modèles et dispositions

Presse à liage automatique
— Machines à nettoyer les
céréales — Tarares — Mou-
lins à farine panifiable.

Appareil à moissonner
Moissonneuses
Moissonneuses-lieuses
Chars et pompes à purin

Pulvérisateurs pour la vigne, les pommes de
terre et les arbres

Arrache pommes de terre "STOLL"

AUG. FERRARIS

Agent d'affaires patenté

Téléphone 26.35 LAUSANNE rue St-François 16

Garde-à-vous

Bœuf, rôti à fr. 1.90, 2.— 2.10 la livre.
Bouilli à fr. 1-70, 1-80, 1.90 la livre
Saucissons pur porc à fr. 6.50 le kilogr.
Saucisses de ménage (bœuf et porc) extra fr. 3.50 et 4 kg.
Belle graisse crue ou foud à fr. 2.— le kg.

Envoi depuis 1 kg. Téléphone 885.

Essayez et vous serez satisfaits

Boucherie-Charcuterie E. Bovey
Avenue de l'Université 11, Lausanne.

Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine à Zurich

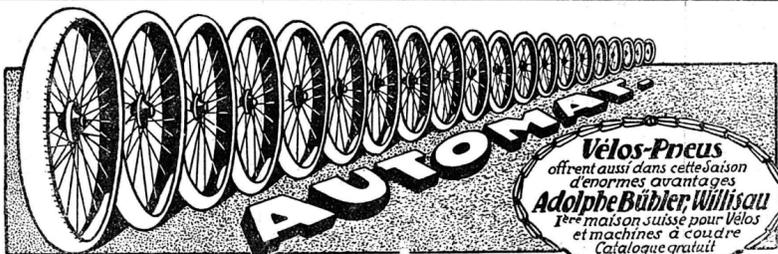
Chiffres extraits du compte-rendu 1920.

Les monnaies étrangères sont comptabilisées aux cours de Décembre

Total des assurances de capitaux en cours	515	millions frs. suisses
Total des assurances de rentes en cours	3.4	» » »
Recettes annuelles	36	» » »
Actif	161	» » »
Excédent total disponible	15.7	» » »

Mutualité! Tous les excédents font retour aux assurés. La plus ancienne société suisse d'as-
surances sur la vie avec le plus important portefeuille d'assurances suisses.

S'adresser à la **Direction à Zurich**, Quai des Alpes, 40, ou à l'Agence générale de
Lausanne, M. Charles DAIBER, Galeries du Commerce.



Vélos-Pneus
offrent aussi dans cette saison
d'énormes avantages
Adolphe Bähler Willisau
1^{ère} maison suisse pour vélos
et machines à coudre
Catalogue gratuit

ETABLISSEMENTS médicaux du docteur CEVEY

à proximité de vastes forêts, vue magnifique, séjour idéal de printemps
Les meilleurs résultats dans un minimum de temps par traitements éprouvés
asthme, anémies, rhumatismes, affections respiratoires et toutes les formes curable de la

Tuberculose pulmonaire et chirurgicale

Installations complètes de Radio- et d'Héliothérapie, laboratoire d'analyses. 3 médecins.

PRIX DE PENSION

Les Dailles Alt. 750 m. Sylvana Alt. 810 m.
Malades en dortoirs fr. 7.— par jour Depuis 20.— par jour
Dans chambre à 2 lits fr. 10.— par jour Demandez prospectus à la Direction de
D^s chambres à 1 lit fr. 12.— et 14.— par jour 'SYLVANA' s. LAUSANNE, Tél. 2652

LE RETOUR D'AGE

Toutes les femmes connaissent les dangers qui les me-
nacent à l'époque du Retour d'Age. Les symptômes sont bien
connus. C'est d'abord une sensation d'ébouffe-
ment et de suffocation qui étroit la gorge, des
bouffées de chaleur qui montent au visage,
pour faire place à une sueur froide sur tout
le corps. Le ventre devient douloureux, les
règles se renouvellent irrégulières ou trop a-
bondantes et bientôt la femme la plus robuste
se trouve affaiblie et exposée aux pires dangers. C'est alors
qu'il faut, sans plus tarder, faire une cure avec la



Exiger ce portrait

JOUVENCE DE L'ABBE SOURY

Nous ne cessons de répéter que toute femme qui atteint
l'âge de 40 ans, même celle qui n'éprouve aucun malaise, doit
faire usage de la **Jouvence de l'Abbé Soury** à des in-
tervalles réguliers, si elle veut éviter l'afflux subit du sang
au cerveau, la congestion, l'attaque d'apoplexie, la rupture
d'anévrisme, etc. Qu'elle n'oublie pas que le sang qui n'a plus
son cours habituel se portera de préférence aux parties les
plus faibles et y développera les maladies les plus péni-
bles: Tumeurs, Cancers, Neurasthénie, Métrites, Fibromes,
etc., tandis qu'en faisant usage de la **Jouvence de l'Ab-
bé Soury**, la Femme évitera toutes les infirmités qui la
menacent.

La Jouvence de l'Abbé Soury préparée à la Pharmacie Mag.
Dumontier, à Rouen (France), se trouve dans toutes les bonnes
pharmacies. Prix: la boîte pilules 5 fr., le flacon liquide 6 fr.
Tout flacon vendu en Suisse doit être revêtu d'une
bande spéciale à filet rouge portant le portrait de l'Abbé
Soury et la signature Mag. Dumontier.

Lettres de deuil

par retour du courrier

IMPRIMERIE GESSLER, SION

A vendre

d'occasion

un bois de lit, un matelas, une
niche à chien, un lavabo, une ta-
ble de nuit, quelques mètres grill-
lage pour poulaillers, un ventila-
teur et un réchaud électrique, 2
malles-panières, une grande ta-
ble style Louis XV, une broquette,
2 brantes de cave scellées, 2 flo-
berts, un grand bahut.
S'adresser au bureau du Journal

Belle viande fumée

à manger crue

à fr. 3.— le kg. Salamis extra
secs, à fr. 4.— le kg. sont expé-
diés à partir de 2 kg. par la

Boucherie Chevaline Lausannoise

Ruelle du Gd.-Pont, 18, Lausanne

Aux Cantines, aux Amateurs de

Viandes et Charcuterie

de qualité et bon marché, la **Ca-**

ballus S.A. Boucherie cheva-

line de St-Laurent (à côté de

l'Eglise) **Lausanne** offre:

Bouilli avec os ou sans os fr.

2.20 et 2.50 le kilo;

Rôti sans charge, fr. **3.20 et**

3.40 le kg. Spécialités: **Atriaux**

saucisses à rôti, frais fr.

3-50 le kg. **Viande fumée**

fr. **3.—** le kg. **Saucisses** fr.

3.50, **saucissons au lard**

fr. **3.50** le kg. **Salamis**, **Sal-**

amettis très secs, excellents,

fr. **4.25** le kg. Expéditions contre

remboursement, à partir de

2 kg. Port payé à partir de 5

kilos. Téléphone **40.98.**

TIMBRES EN CAOUTCHOUC

Imprimerie Gessler, Sion

Fabrique d'appareils de chauffage

Marius Grognez, constructeur, Clarens-Montreux

Fourneaux de cuisine Calorifères

Poêles-castelles Buanderies

Travaux de fumisterie — Réparations

Fours pour boulangers et pâtisseries

Occasions disponibles:

Potagers pour Pensions et Restaurant, 1 potager pour Confiserie-
Tea-Room, à vendre à des conditions avantageuses

CARRELAGES ET REVETEMENTS



J. ROD - LAUSANNE

ST-ROCH 10 TEL.: 39.61

Papiers Peints

ETABLISSEMENTS
W. WIRZ-WIRZ S.A., BALE

Maison la plus importante

Demandez nos échantillons chez les prin-
cipaux Entrepreneurs de Gypserie
et peinture du Valais.

Livraison rapide

LETTRE DE PARIS

La limitation des armements

Est-ce donc toujours d'Amérique que nous viendront les utopies? Nous savons maintenant que si nous n'avons pas tiré un meilleur parti de la victoire, si nous avons signé des traités qui ne nous satisfont pas et que l'ennemi n'exécute pas, c'est parce que le président Wilson a voulu y mettre en pratique ses idées sur le bonheur des peuples. Ses alliés l'ont écouté, lui ont cédé, et à eux tous ils ont rédigé ces traités qui mécontentent à la fois vainqueurs et vaincus et qui exigent d'incessantes retouches et des compromis multiples.

Malgré tout, le traité de Versailles nous donne au point de vue de notre sécurité, certaines garanties; nous occupons la Rhénanie et il est évident que cette garde sur le Rhin que nous montons constamment constitue pour les Allemands un moyen de coercition de premier ordre. C'est une garantie d'exécution du traité en même temps qu'une garantie du maintien de la paix car nos troupes occupent des positions qui rendraient très difficile à l'ennemi toute tentative nouvelle d'agression.

Eh! bien, cette garantie, cette sécurité, voici que le brave président Harding, successeur du président Wilson, songe à nous l'ôter. Le voici qui veut réunir à Washington une conférence sur la limitation des armements, qui est liée, selon lui, au problème du Pacifique et de l'Extrême-Orient, de telle sorte qu'on pourrait examiner en même temps tout ce qui se rapporte à la solution de ces problèmes.

Si nous répondons favorablement à l'invitation que le président Harding a adressée à tous les alliés, nous serons obligés de lui faire remarquer respectueusement que la question de la limitation des armements est également liée au problème allemand, qui est à notre porte, sur nos frontières mêmes, tandis que le problème du Pacifique et de l'Extrême-Orient est tout de même pour nous d'une actualité moins brûlante.

Chacun défend son point de vue et les idées les plus généreuses ont souvent pour mobile l'intérêt particulier. On comprend fort bien l'avantage qu'aurait l'Amérique à voir se régler pacifiquement les questions qui mettent aux prises la Chine, le Japon, la Russie, les intérêts britanniques.

Mais il faut songer aussi à l'Europe; il faut se souvenir que les traités ne sont pas exécutés et que la mauvaise foi de l'Allemagne fait obstacle à l'adoption de toute mesure humanitaire jusqu'à ce que nous lui ayons donné quitus.

L'Allemagne n'a pas désarmé, sans doute, officiellement, des lois ont été édictées, des décrets ont été pris qui ont dissous les gardes d'habitants et obligé leurs membres à déposer les armes. Mais on sait comment l'Allemagne exécute les mesures que les alliés lui imposent, ce qu'elle accomplit est une dérision du traité. S'agit-il de désarmer? Elle dissimule ses armes, les cache, les fait disparaître, mais ne les rend pas. S'agit-il de nous payer? Nous n'avons reçu que de vagues bons, des morceaux de papier, mais l'or de la Reichsbank, nous n'en avons pas vu seulement pour cent francs! S'agit-il de faire juger les criminels de guerre? On se livre à Leipzig à une véritable comédie judiciaire qui est d'ailleurs le prétexte de manifestations hostiles contre la France.

Et l'on voudrait que nous désarmions! S'imaginer-t-on que c'est de gaieté de cœur que nous maintenons un budget de cinq milliards pour la Défense nationale? Nous serions sans doute enclins à envisager la question d'une façon plus large et plus haute si l'Amérique avait ratifié la promesse du président Wilson et tenu les engagements pris par ce dernier au nom des Etats-Unis. Le président Wilson avait signé un pacte qui nous garantissait contre toute agression nouvelle de l'Allemagne. Si l'Amérique avait ratifié ce pacte, nous nous ferions peut-être une idée moins étroite des obligations que nous impose le souci de notre propre sécurité.

J. S.

SUISSE

L'enquête sur l'affaire Carmine

La commission d'enquête ayant terminé ses travaux sur l'affaire Carmine, a présenté son rapport au Grand Conseil tessinois. Il résulte de ce rapport qu'en novembre 1920, il fut remis à Carmine à Bellinzona, une adresse de d'Annunzio, portant notamment les signatures de MM. Tarabori, secrétaire du département de l'Instruction publique, Pessiga, directeur à l'Ecole technique de Bellinzona, Bertolini, professeur à l'Ecole cantonale de Commerce, de Mme Bontempi, directrice des Ecoles enfantines;

Une seconde adresse éditée par M. Pedrol, professeur à l'Ecole technique de Locarno a été également remise à Carmine pour d'Annunzio. Les signataires ont unanimement déclaré n'avoir pas voulu faire un acte susceptible d'avoir des répercussions politiques.

La commission propose au Grand Conseil de déplorer la participation des fonctionnaires de l'enseignement à des faits qui ont créé l'incident Carmine.

Les méfaits de la foudre

Samedi après-midi, vers 5 h. 40, la foudre a détruit deux grandes fermes aux Buttes, faubourg de La Chaux-de-Fonds. Les deux bâtiments, qui appartenaient à M. Geiser, sont complètement détruits.

Arrêtés abrogés

Dans sa séance de vendredi, le Conseil fédéral a décidé l'abrogation de six arrêtés extraordinaires relevant du Département de l'é-

conomie publique. Cesseront d'être en vigueur dès la fin de ce mois: les arrêtés du Conseil fédéral concernant l'utilisation de la viande provenant des animaux abattus en raison de la fièvre aphteuse du 9 juillet 1920 et l'approvisionnement du pays en combustibles. Toutefois, comme nos usines à gaz disposent encore d'importantes réserves de coke, le Conseil fédéral, dans l'intention de protéger ces établissements appartenant pour la plupart au domaine public, a autorisé le département de l'économie publique à faire encore dépendre l'importation des coques de gaz d'un permis jusqu'à la fin de cette année.

Cesseront d'être en vigueur le 31 décembre 1922, les arrêtés du Conseil fédéral concernant l'insitution des offices de conciliation (du premier février 1918) la journée de travail dans le tissage à domicile des rubans de soie (du 12 avril 1918) et les opérations immobilières relatives aux biens ruraux et aux forêts (23 décembre 1918).

Afin de laisser aux cantons le temps nécessaire pour faire passer ces ordonnances dans la législation ordinaire, le Conseil fédéral a décidé que les arrêtés dont il s'agit cesseront de déployer leurs effets à la fin de l'année 1922, mais il va sans dire que les cantons peuvent très bien abroger les dites ordonnances et les faire passer dans la législation ordinaire avant l'expiration de ce délai.

Le traité franco-suisse

On sait que le Traité de commerce conclu en 1906 entre la Suisse et la France a été dénoncé par cette dernière en 1919 et prolongé depuis avec faculté de dénonciation tous les trois mois.

Or, la Suisse est en ce moment en tractations avec l'Italie et l'Espagne pour le renouvellement de ses conventions commerciales avec ces deux pays et il est probable que sous peu, des pourparlers seront également engagés avec la France dans le même but.

En vue de ces futures négociations, la Chambre de Commerce Française pour la Suisse, à Genève, soucieuse de défendre les intérêts du commerce franco-suisse, a adressé à ses membres établis en Suisse, une circulaire, leur demandant de lui faire connaître les observations qu'ils peuvent avoir à formuler au sujet de l'importation et de l'exportation des articles qui font l'objet de leur industrie ou de leur commerce.

Elle espère de cette façon, pouvoir recueillir un certain nombre de suggestions pratiques qui pourront être utilisées par les négociateurs et leur permettront de formuler leurs conclusions en se basant sur les desiderata des négociants intéressés.

Tous les industriels et commerçants qui auraient des observations de ce genre à présenter, peuvent les communiquer par écrit à la Chambre de Commerce Française, 4, passage des Lions, même s'ils ne sont pas membres de cette Compagnie.

Réduction des tarifs aux C. F. F.

Voici quelques détails complémentaires sur les réductions prochaines de tarifs aux C. F. F.:

Billets du dimanche. — Il serait délivré en guise de billet aller et retour en troisième classe, le dimanche, un billet simple course de deuxième classe. Le billet d'aller et retour en seconde classe serait remplacé par un billet simple course en 1re classe. Cela constituerait une réduction de taxe du 23,3% en 3me classe et du 28,2% en 2me. Quant aux suppléments pour trains directs, le voyageur aurait à se faire délivrer son billet de simple course pour train direct qui lui permettrait de faire le trajet d'aller et retour en train direct.

Billets collectifs. — Sociétés: 10-60 personnes, 20% (jusqu'à 10%); 61-120 personnes 30% (20%); 121-180 personnes, 30% (20%); au-dessus de 180 personnes, 50% (20%). — Ecoles et corps de cadets, minimum 10 participants: jusqu'à 12 ans 70% (jusqu'à 60%); au-dessus de 12 ans 50% (30-40%). Le supplément de train express serait supprimé en cas où l'on alléguerait des raisons suffisantes.

Ces réductions entreraient en vigueur le 20 juillet.

Contre le tarif douanier

Le comité qui s'est constitué pour lancer une initiative contre le nouveau tarif douanier s'est réuni mercredi matin à Berne. Etaient représentés: L'Union suisse des Sociétés de consommation par MM. Jäggi et Schaer, la Fédération des employés à traitements fixes, par M. Waelchli, l'Union fédérative du personnel fédéral par MM. Perrin et Michon, le parti socialiste par M. Reinhardt, Graber et Huggler, la Fédération suisse des employés par M. Baumann, qui représentait en outre la Société suisse du Grutli et l'Union syndicale suisse par MM. Greuter et Degen.

La réunion a discuté un texte proposé par M. le conseiller national Huber, demandant la révision de l'article 29 de la Constitution fédérale, qui détermine les principes à appliquer pour la perception des droits de douane. Le texte arrêté par la réunion est le suivant:

Art. 29: Lors du prélèvement des droits de douane, les principes suivants doivent être appliqués:

1. Droits d'entrée: a) les matières alimentaires et de consommation générale et autres matières de première nécessité seront frappées de droits aussi réduits que possible; b) il en sera de même des matières premières nécessaires à l'industrie et à l'agriculture nationales; c) les objets de luxe seront frappés des droits les plus élevés. Ces principes seront suivis lors de la discussion de conventions commerciales avec des pays étrangers, à moins de nécessité de mesures de représailles.

2. Les droits d'exportation éventuels seront réduits dans la mesure du possible.

3. La législation douanière assurera par des dispositions appropriées le trafic de la frontière et du marché. La fixation des droits d'entrée et de sortie (à l'exception des mesures de représailles) a lieu par la voie de la législation

fédérale. L'exclusion du referendum est inadmissible. La Confédération conserve cependant le droit de prendre des mesures d'exception provisoires dans des circonstances spéciales. Ces mesures doivent cependant avoir l'approbation de la majorité des deux tiers des membres de l'Assemblée fédérale.

« La décision des Chambres fédérales du 18 février 1921 donnant au Conseil fédéral le droit de modifier les tarifs douaniers et l'arrêté du Conseil fédéral du 8 juin 1921 pris en vertu des pleins-pouvoirs conférant la modification des tarifs douaniers, seront abrogés par l'Assemblée fédérale dès qu'il aura été donné connaissance des résultats du vote populaire. »

Une commission de trois membres a été chargée de revoir ce projet et d'en préciser les dispositions. C'est ainsi que au lieu de se borner à dire que les tarifs douaniers seront aussi bas que possible, on fixera un minimum de droit. Enfin, il sera fixé un délai après la votation fédérale pour l'abrogation des pleins pouvoirs en matière douanière et l'abrogation de l'arrêté fédéral modifiant les tarifs douaniers.

Pour ce qui concerne l'organisation de la demande d'initiative, on prévoit la nomination d'une commission technique qui sera chargée de faire imprimer les listes. Les organisations politiques et économiques gardent toute liberté d'organiser la propagande comme bon leur semble.

CANTON DU VALAIS

Ecoles normales

La dernière semaine de juin a été marquée par les examens de clôture des écoles normales. Les résultats enregistrés ont été des plus satisfaisants, puisqu'ils ont permis d'accorder à tous les élèves de 3me année sans exception, l'autorisation d'enseigner prévue à l'art. 97 de la loi scolaire. En souhaitant à toutes ces nouvelles recrues du corps enseignant de trouver un bon poste de début, il nous est agréable d'en publier ci-après la liste.

Instituteurs français

Coutaz Adrien, à Vérossaz, Dubosson Robert, à Troistorrens, Emonet Louis, à Sembrancher, Gaillard Emile, à Ardon; Gaillard Siméon, à Ardon, Gallay Marcel, à Massongex, Jaquier André, à Salvan, Maytain Placide, à Nendaz, Michelet Joseph, à Vex, Monnier Léon, à Vissoie, Panchar Léon, à Bramois, Papilloud Placide, à Aven-Conthey, Pitteloud Isaac, aux Agettes, Rey Marcel, à Montana, Solioz Denis, à Vissoie.

Instituteurs françaises

Clemenzo Jeanne, à Ardon, Coquoz Esther, à Salvan, Deléglise Marie, à Bagnes (Verbier), Evéquoz Thérèse, à Conthey, Fellay Cécile, à Vérossaz, Gay-Balmaz Marguerite, à Vernayaz, Luisier Julie, Sapey-Bagnes, Maury Cécile, à Mase, May Joséphine, à Sarreyer-Bagnes, Michelet Sylvie, à Vex, Moos Marie, d'Ayent, à Sion, Parchet Anne-Marie, à Vouvry, Rappaz Claire, à Evionnaz, Ribordy Ida, à Riddes, Rouge Marie-Thérèse, à St-Maurice, Rouiller Lucie, à Collombey, Solioz Emma, à Sembrancher.

Certificats temporaires

Il a été décerné par le Département de l'Instruction publique à MM. les Instituteurs et à Mlles les institutrices ci-après nommés qui ont débuté d'une manière satisfaisante en 1920-21.

Instituteurs français

Ballay Sylvain, à Dorénav, Barras Antoine, à Chermignon, Bochatay Léon, à Salvan, Darbellay Paul, à Orsières, Déléze Henri, à Veysonnaz, Dubuis François, à Savière, Gaudard Joseph, à Leytron, Métrailler René, à Venthône, Maytain François, à Fey-Nendaz, Michelet Gédéon, à Nendaz, Pitteloud Barthélémy, aux Agettes, Putallaz Daniel, à Conthey, Revaz Marcel, à Vernayaz, Rudaz Tancrède, à Chalais, Theytaz Alfred, à Ayer.

Instituteurs françaises

Ballay Fanny, à Bourg-Saint-Pierre, Corroy Anne-Marie, à Bex, Delaloye Ida à Volleges, Delaloye Théodora, à Ardon, Germanier Joséphine, à Conthey, Gross Mathilde, à Salvan, Lattion Antoinette, à Nendaz, Masson Louise, à Sarreyer-Bagnes, Moulin Thérèse, à Volleges, Rey-Mermet Geneviève, à Val d'Illeiz.

Brevet de capacité

Les 27 et 28 juin dernier, un certain nombre d'instituteurs et d'institutrices ayant cinq ans au moins de bons états de service, ont subi les épreuves réglementaires pour l'obtention du brevet de capacité. Voici les noms de ceux auxquels il a été délivré par le Conseil d'Etat, sur préavis favorable du jury d'examen:

Instituteurs français

Darbellay Cyrille, de Liddes, Exquis Vital, de Liddes, Gross Léon, de Salvan, Marquis César, de Liddes, Pannatier Jean-Etienne, de Vernamiège, Pellissier Théophile, de Bagnes,

Puippe Louis, de Volleges, Rong Pierre, d'Evolène, Salamin Fridolin, de St-Luc, Sauthier Emile, de Conthey. Instituteurs françaises Bochatay Louise, à Vernayaz, Bressoud Rose, à Revereulaz, Cretzaz Jeanne, à Sierre, Déléze Germaine, à Massongex, Gross Louisa, à Salvan, Joris Cécile, à Orsières, Morend Valentine, à Bagnes, Muller Mathilde, à Grimisuat, Praz Justine, à Nendaz, Rey-Mermet Elisabeth, à Val d'Illeiz, Terretaz Gabrielle, à Volleges.

Examens d'admission

Les examens pour l'admission au cours inférieur des écoles normales se feront aux lieux et dates ci-après indiqués, chaque jour dès 9 h. du matin.

I. Arrondissement oriental (Districts de Conches, Brigue, Viège, Rarogne et Loèche). — A Brigue le 3 août pour les élèves-instituteurs, le 4 août pour les élèves-institutrices.

II. Arrondissement central (Districts de Sierre, Hérens, Sion et Conthey). A Sion, à l'Ecole normale, le 16 août pour les aspirants-instituteurs, et le 17 août pour les aspirantes-institutrices.

III. Arrondissement occidental (Districts de Martigny, Entremont, St-Maurice et Monthey) A Martigny, à l'hôtel de ville, le 12 août pour les aspirants, et le 13 août pour les aspirantes.

Aucune demande d'admission ne sera prise en considération si elle n'est pas adressée au Département soussigné au moins 8 jours à l'avance, accompagnée des pièces suivantes:

- l'acte de naissance, l'aspirant devra avoir 15 ans révolus entre le 1er janvier et le 31 décembre 1921;
- des certificats de bonnes mœurs délivrés par l'autorité communale et l'inspecteur scolaire compétent;
- le livret scolaire;
- un certificat de santé délivré par le médecin scolaire du district.

Les aspirants admis devront fournir, en outre, après avis officiel de leur acceptation, le cautionnement prévu à l'art. 121 de la loi du 1er janvier 1907.

Dans nos prisons

A une séance du Grand Conseil, l'honorable M. Kuntschen, chef du département de Justice et Police, constatait d'un air navré que nos prisons regorgeaient de pensionnaires. Cette affluence, selon le rapport annuel du Pénitencier cantonal, s'est ralentie. En 1919, la moyenne des détenus avait été de 50 par jour; elle est descendue en 1920 à 46. De même, à l'exception de celle de Monthey, toutes les prisons préventives accusent une diminution du nombre des prisonniers.

A ceux qui aiment tirer des conclusions des chiffres statistiques, nous soumettons les données suivantes: parmi les détenus du pénitencier cantonal en 1920, 4 hommes étaient âgés de moins de 20 ans; 30 hommes de 20 à 30 ans; 27 de 30 à 40; 7 de 50 à 60 et 1 entre 60 et 70 ans. C'est le cas de dire que la sagesse arrive avec l'âge.

Au point de vue professionnel, ces pensionnaires de l'Etat étaient répartis en 31 métiers. Les agriculteurs et les journaliers forment la classe la plus nombreuse: 19 agriculteurs et 12 journaliers; puis viennent des ouvriers de fabrique et des cordonniers, voire même deux instituteurs.

Une constatation intéressante est la forte proportion des célibataires masculins: 64 hommes contre 15 mariés et 2 veufs. Le mariage, comme on le voit, met fin à bien des fredaines. Ajoutons que le nombre des personnes du sexe féminin détenues au pénitencier, est infime eu égard à celui du sexe fort.

Les condamnés appartenant aux nationalités suivantes: Valaisiens 45 hommes et 4 femmes; Vaudois 13 hommes; Bernois 7 hommes; Fribourgeois 2 hommes; Lucernois 2, Schwytzois, Neuchâtelois, St-Gallois, Argovien, Schaffhousois 1. Etrangers 8, dont 3 Italiens et 5 Français.

Les crimes et délits les plus nombreux sont les vols, 45; puis viennent les meurtres, 7; abus de confiance 4; faux 3; homicides 2, 1 parricide, etc.

Il est à noter que la grande majorité des détenus sont des récidivistes, 60 sur 86. Le district qui a fourni, en 1920, le plus grand nombre de condamnés est St-Maurice, 8; viennent ensuite: Monthey 6, Sierre et Rarogne 5, Conches, Brigue et Loèche 4; Hérens 3, Sion 2, Martigny et Entremont 1.

Le Grand Conseil a gracié 8 hommes et 1 femme.

En 1920, il y a eu 30 incarcérations à la prison préventive de St-Maurice; 87 dans celle de Brigue; 83 dans celle de Martigny, 48 dans celle de Monthey; à la colonie pénitentiaire de Châteauneuf 27.

Contrôles laitiers en Valais

Nous recevons le rapport annuel sur les contrôles laitiers en Valais pendant l'année 1920 publié sous les auspices du département de l'Intérieur, par M. A. Luisier, ingénieur agronome.

Ce rapport constate que les contrôles laitiers institués récemment dans notre canton, prennent une extension inattendue. La plupart des syndicats qui les ont introduits à l'essai, en font actuellement l'application sur l'ensemble des animaux inscrits. Ainsi, en 1919, 174 vaches de 14 syndicats avaient été contrôlées; en 1920, 567 vaches de 21 syndicats et pour la période en cours 806 sujets appartenant à 23 syndicats.

Comme le dit le rapport, il est indubitable que ces contrôles laitiers contribuent puissamment à l'amélioration méthodique des races bo-

vines. Tout éleveur sait, en effet que, si l'extérieur forme plus ou moins le criterium de la productivité d'un sujet, il ne peut, d'après cet examen des caractères visibles, tirer que des conclusions probables, mais nullement certaines.

Les contrôles ont été complétés pendant cette période par une étude de la qualité des laits.

FAITS DIVERS

Subventions fédérales

Le Conseil fédéral a accordé les subventions suivantes:

Au canton du Valais: 25 pour cent des frais d'améliorations alpêtres « aux Djeux », commune de Massongex (devis 33,000 fr., maximum 8250).

Une subvention de 20 à 30 pour cent des frais de restauration de diverses parties du château de Valère (Sion) (devis fr. 30,000 maximum 7120).

Les régates de St-Gingolph

Hier ont eu lieu, sur une distance de 1000 mètres, des courses de bateaux de sauvetage organisées par la section de St-Gingolph et auxquelles prirent part plusieurs sections du Haut-Lac.

Voici les résultats:

1. Section de La Tour (Le Doyen), en 4 m. 2" 4/5; 2. Le Bouveret en 4 m. 6"; 3. Montreux en 4 m. 17" 2/5; 4. Vevey (Sentinelle) 4 m. 20"; 5. Vevey (Vétérans) 4 m. 21"; 6. Villeneuve, 4 m. 40" 2/5; 7. Cully 4 m. 42" 2/5; 8. Clarens 4 m. 44"; 9. Rivaz 4 m. 50"; 10. Territet, 4 m. 59".

Le ski à la Jungfrau

Samedi et dimanche ont été disputés au Jungfraujoch, par un beau temps, les épreuves des courses de ski d'hiver, auxquelles participaient 65 skieurs, hommes et dames.

Les sauts, debout les plus longs ont été exécutés par P. Schmid et A. Girardbille, 24 mètres. Le prix de la Jungfrau, réservé à la meilleure performance combinée, a été attribué à F. Schenk, avec 1,205 de moyenne.

A signaler que le funiculaire de la Jungfrau a transporté à cette occasion plus d'un millier de voyageurs, sans la moindre perturbation, preuve éclatante de la sécurité qu'il assure aux touristes qui l'utilisent.

Remerciements de la bourgeoisie de Sierre

La Bourgeoisie de Sierre se fait un devoir de remercier publiquement toutes les Communes du Haut et du Bas, qui lors de l'incendie de la forêt de l'Ochsenboden, ont envoyé de leur plein gré et par un large esprit de confraternité, que nous sommes heureux de reconnaître ici, des corps de sapeurs-pompiers ou des groupes de volontaires.

Grâce à l'appui énergique de ces communes, le danger a pu être conjuré assez rapidement dans la partie ouest de la forêt, empêchant ainsi le feu de s'étendre et de causer un désastre sans précédent qui aurait risqué d'atteindre les forêts de Chaudolin et de St-Luc.

Nous profitons aussi de l'occasion pour remercier la Direction des Usines A. I. A. G. à Chippis, qui a de suite mis une équipe d'ouvriers à disposition du Commandant du Feu.

L'Administration Bourgeoise

La récolte des abricots

En Valais, la période d'extrême sécheresse que nous traversons a pour résultat d'avancer la récolte des abricots d'une quinzaine de jours sur les années précédentes. Dans les rares parquets épargnés par la gelée de ce printemps, la récolte lui son plein et ne durera que quelques jours. Les fruits sont, en général, assez jolis et d'excellente qualité.

Gymnastique

Aux concours romands de gymnastique qui ont eu lieu samedi et dimanche à Lausanne la section de Saxon, qui a concouru en 3me division, est sortie 8me avec 325 p. 30 et couronne de laurier.

La section de Sion, concourant en 4me division, est sortie 7me avec 312 p. 55. Celle de Monthey 16me avec 309.30. Toutes les deux ont remporté une couronne de lauriers.

Aux concours individuels, nous relevons les résultats suivants obtenus par des Valaisiens:

Artistique. — Antonioli Séraphin, Sion, 28 avec 180 p. 50.

Nationaux. — Dupont Jules Saxon, 32me avec 135.05.

Au banquet officiel servi dimanche au Casino de Montbenon, M. Burgener, président du Conseil d'Etat du Valais apporta les vœux des cantons romands. L'idée d'une union romande de gymnastique se révèle féconde en heureux résultats. Cette fête donnera l'occasion de resserrer les liens d'amitié entre les cantons. M. Burgener assure les gymnastes de la sollicitude morale et financière des gouvernements cantonaux.

ABONNEMENTS

Nous prions nos abonnés de bien vouloir réserver bon accueil aux cartes de remboursement pour l'abonnement du second semestre qui leur sont présentées ces jours-ci. Les personnes qui, absentes ou pour d'autres raisons ne pourraient pas s'acquiescer à présentation de la carte, devront retirer celle-ci dans la huitaine au bureau des postes. Le retour des remboursements occasionne des frais qu'avec un peu de bonne volonté chacun peut éviter.

La sécheresse

La sécheresse qui règne actuellement sur une grande partie du continent et qui dure depuis de longs mois est une sécheresse qu'on peut qualifier sans exagération d'extraordinaire. Les annales météorologiques n'en signalent point, depuis qu'elles existent, de pareilles. En 1893, les mois de mars, avril, mai et juin furent remarquables par la siccité de l'atmosphère. Mais le caractère vraiment extraordinaire de la sécheresse de 1921 est sa prolongation, non pas durant une seule saison, ni même dans les deux saisons printanière et estivale, mais à son début, en l'automne 1920, à travers tout l'hiver et jusqu'à ce mois. Voici donc, bientôt neuf mois entiers qui se passent sans pluie importante.

Il n'est pas indifférent de se demander comment on pourrait atténuer ce terrible fléau de la sécheresse. L'eau de surface manque absolument; les puits s'assèchent, les sources se tarissent et dans les régions dévastées du nord, l'eau est devenue une denrée précieuse, puisque le seau d'eau se vend de 50 centimes à 1 franc. Les rivières et les fleuves ne sont plus que des filets d'eau.

La recherche, scientifiquement organisée, des sources inconnues devrait donc être entreprise. Il n'est pas douteux que nombre de vallons, de rivières privées de ruisseaux en possèdent en sous-sol. Par ce temps de disette d'eau, la découverte d'une source serait un petit trésor si l'on songe aux services rendus. Les géologues et les sourciers devraient donc se mettre à l'œuvre pour prospecter le sol et y trouver de l'eau courante. Pour les sourciers, quoi qu'on en puisse dire, il est trop de faits probants à leur actif et les contorsions de la baguette divinatoire sont hors de discussion. Leurs services pourraient donc être utilisés.

CHRONIQUE SEDUNOISE

Un avion sur Sion

Hier matin, dimanche, un avion venant apparemment de Montana, a survolé Sion, puis a repris la même direction.

Le feu dans la forêt

Un incendie s'est déclaré hier, dimanche, dans une forêt située en aval de Turin (Sallins). On voyait de Sion plusieurs foyers s'étendant dans diverses directions. Le soir l'incendie était maîtrisé.

Echos

Eloquence

Dans un département qui avoisine Paris, un conseiller d'arrondissement a fait célébrer la fête des pompiers de sa commune le même jour que la fête de Jeanne d'Arc. Il a prononcé à cette occasion un petit discours dont voici la péroraison, adressée aux pompiers: « Nulle fête, leur a-t-il dit, n'était plus digne que la vôtre de coïncider avec celle de la grande héroïne, qui fut brûlée vive. Car, Messieurs les pompiers, si vous aviez été présents le jour où ce malheur est arrivé, vous auriez été le bûcher et Jeanne d'Arc vous aurait dit son salut! »

Il y en a encore

Un cultivateur des environs de Mamers, dans la Sarthe, se rendait dernièrement chez son notaire pour régler le prix d'une pièce de terre dont il s'était rendu acquéreur pour la somme de fr. 26,000.

D'un air assez embarrassé, il demanda de quelle façon il devait payer.

— En argent naturellement, répondit le notaire.

— C'est que je n'en ai pas beaucoup, de pièces d'argent.

— Mais il ne s'agit pas de pièces d'argent, donnez-moi des billets de banque.

— Ah! je n'en aurais pas assez de billets de banque.

— Alors, comment voulez-vous payer?

— Si ça ne vous faisait rien, je vous payerais bien en or, mais je ne voudrais pas avoir d'ennemis.

Et, sur la promesse qu'il ne serait pas inquiété, le paysan vida le contenu du sac qu'il tenait à la main et qui renfermait 26,000 fr. en louis d'or.

Par les soins du notaire, ces jaunets étaient remis le lendemain à la succursale de la Banque de France.

Une bonne histoire

La « Chicago Tribune » raconte la petite histoire vraie suivante:

Le propriétaire d'un hôtel d'été est traduit devant le tribunal sous l'inculpation d'avoir fabriqué un « médicament », sorte de mixture de Whisky, vin de Porto et eau gazeuse, qu'on s'arrachait comme panacée pour tous les maux imaginables et inimaginables. Sur la table du tribunal se trouve le « corpus delicti », une grande bouteille de ladite mixture. L'accusé nie avoir transgressé la loi et refuse de trahir en public le secret de son art. Le jury est donc obligé de décider si la mixture contient le pourcentage d'alcool inadmissible, comportant le « médicament ». Il se retire dans la salle des délibérations. Bientôt on entend du bruit, que le public attribue aux divergences de vues entre les jurés. Finalement, après six heures de délibérations, la porte s'ouvre, le chef du jury paraît sur le seuil, rouge comme une tomate, les cheveux en l'air, la cravate dénouée et s'adressant au juge, balbutie: « Votre Honneur, le jury a trouvé qu'il y a de nombreux indices pour l'existence d'alcool dans la mixture! » Sur quoi le juge de répartir: « Le jugement aurait été probablement moins laborieux s'il y avait eu moins d'indices. »

ETRANGER

Mort du général Maud'huy

Le général Maud'huy, ancien gouverneur de Metz, député de la Moselle, est décédé à Paris à l'âge de 64 ans. Selon la volonté expresse du défunt, les obsèques seront célébrées à Metz.

Arrestation d'un rat d'hôtel

On vient d'arrêter à Beyrouth (Syrie) le rat d'hôtel Wiet, qui, le 9 juin dernier, au Claridge-Hôtel, à Paris, vola 250,000 francs de bijoux à M. Joseph Smouha, riche négociant de Londres.

Le voleur, un individu vêtu avec la plus grande correction, s'était présenté à l'hôtel. Là comme M. Smouha, sorti pour faire une promenade avec les siens, venait de s'éloigner, il avait demandé à voir le négociant; la bonne lui répondit que ce dernier venait de s'absenter et l'inconnu gagna l'avenue des Champs-Élysées. Mais ce n'était qu'une feinte. Il revenait en effet, peu de temps après et, dans le courant de l'après-midi, on l'aperçut dans les couloirs, tenant un paquet à la main et se dirigeant vers la sortie.

La police judiciaire, avisée, prescrivit une enquête. On apprit bientôt que le voleur devait se trouver à l'hôtel Lutetia, mais quand le policier s'y présenta, l'individu soupçonné était déjà parti. Il dut même partir assez précipitamment, car il abandonna quelques bagages dans lesquels on découvrit deux lous en drap noir, dont il se servait vraisemblablement pour se masquer, lorsqu'il « travaillait ».

Le 5 juillet, on apprit que ce malfaiteur de haut vol avait pris place à bord du navire le « Sphinx » parti le 16 juin de Marseille à destination de Beyrouth. C'est dans cette ville qu'il a été arrêté.

Né le 8 juin 1899, à Constantinople, où son père fut jadis consul de France, Wiet est un déclassé qui a toujours vécu d'escroqueries. Parlant plusieurs langues, il a servi comme interprète pendant la guerre. On le soupçonne de n'avoir pas été étranger aux vols commis dans différents hôtels ou palaces de Paris, notamment à l'hôtel du Palais d'Orsay, où l'on déroba pour 35,000 francs de bijoux environ, et à l'hôtel Meurice où, en plein midi, 85,000 francs en argent et en bijoux disparurent d'une chambre.

Les corsaires de l'Atlantique

Après quelques jours de silence, les corsaires de l'Atlantique recommencent à faire parler d'eux. Un grand transatlantique annonce avoir rencontré un mystérieux navire, naviguant à lumières éteintes et ne répondant pas aux signaux, appelé désormais le navire corsaire. Le capitaine du transatlantique a communiqué à son arrivée, aux autorités qu'il y a une dizaine de jours, au large de la côte de New-Jersey, un navire d'environ 2500 T. a été en vue du transatlantique qu'il a contourné. Le vaisseau naviguait à lumières éteintes et n'a pas répondu aux signaux qui lui avaient été faits. Après avoir contourné le transatlantique, le navire mystérieux s'est arrêté sans le molester.

Parmi les navires arrivés à New-York est arrivé le transatlantique « Callao » sur le sort duquel la semaine passée on avait été quelque peu alarmé, toutes les tentatives de communications avec lui étant restées vaines. Un autre navire de la même compagnie ayant raconté qu'il avait rencontré le navire mystérieux sur la route du « Callao » les appréhensions à New-York sont fort compréhensibles. On apprend maintenant que l'appareil radiotélégraphique du « Callao » était abîmé.

De Washington, on annonce que le ministre du Commerce a fait demander à la marine de fournir des hydravions pour patrouiller sur « la zone des pirates ». Ajoutons que le ministre de la Justice, qui procède actuellement à une enquête, soutient la thèse que ce navire ou les navires sur lesquels on reçoit journellement des communications sont équipés par des bolchevistes américains qui, après s'être mutinés, seraient appropriés des navires. Les nombreuses mutineries survenues dans la marine américaine ces dernières années permettent de soutenir cette thèse. Le ministre croit que ces corsaires doivent se reformer dans des ports américains et vendre le produit de leurs rapines en se servant de faux papiers comme pratiquaient les navires contrebandiers de liqueurs que les autorités américaines ont tout récemment capturés.

La conférence sur la limitation des armements

On apprend que le Pape approuve avec enthousiasme la conférence proposée par le président Harding. Benoît XV se propose de publier prochainement une encyclique en faveur du maintien de la paix mondiale.

— La note suivante a été publiée à Londres.

« Les préparatifs de la conférence de Washington dureront sans doute longtemps, de sorte qu'on ne peut s'attendre maintenant à des déclarations précises quant à la date et au lieu de réunion de la conférence. On peut dire cependant que le gouvernement britannique et les gouvernements des divers Dominions manifestent le plus grand intérêt pour le projet du président Harding ».

— On mande de Washington au « Temps »:

Après avoir étudié la réponse du Japon, on déclare dans les milieux officiels que la note de Tokio doit être considérée comme une demi-acceptation. Elle ne semble pas avoir une autre signification que celle-ci: Le Japon désire avoir plus de temps pour examiner à fond le problème d'Extrême-Orient.

Bien que l'attitude du Japon cause quelque inquiétude à la Maison Blanche, on espère toutefois qu'il consentira à participer aux délibérations et qu'il fera savoir avant que les invitations formelles ne soient lancées.

Le « New-York Times » publie un entre-

tien avec l'ancien président du conseil des ministres japonais Okuma qui a déclaré que c'est avec une grande satisfaction qu'il salue le projet du président Harding de convoquer une conférence. Si la conférence obtient du succès, elle pourra contribuer au rétablissement de la paix mondiale. En ce qui concerne le programme naval japonais, M. Okuma déclare que le département naval japonais considère ce programme comme le minimum indispensable à la sécurité du pays.

Le prince Hiro-Hito au Vatican

Vendredi après-midi, le prince Hiro-Hito, héritier du Japon a rendu visite au Pape. Il a été reçu avec les honneurs militaires rendus par la Garde suisse. Les hauts dignitaires de la Cour pontificale assistaient à la cérémonie. L'entretien avec le Pape dura un quart d'heure. Le prince a offert au Pape un magnifique vase en argent. Le Pape, de son côté, a offert au prince une mosaïque représentant la façade de l'église St-Pierre.

Le conflit gréco-turc

L'offensive grecque sur le front de Brousse se développe dans quatre directions différentes. Brousse au nord et Ouschak au sud constituent les deux pivots des opérations grecques. L'objectif Kutahia forme le centre et le point de jonction. Les troupes kémalistes se retirent conformément aux instructions données, en défendant pied à pied le terrain et en conservant le contact avec l'ennemi.

Mustapha Kemal pacha, après avoir annoncé à l'assemblée nationale le commencement des opérations grecques, est parti pour le front afin d'assumer le haut commandement des armées kémalistes.

— L'attention générale est fixée sur l'offensive grecque. La population musulmane de Constantinople et la presse russe conservent l'espoir que l'armée kémaliste sauvera encore l'empire.

On signale l'arrivée à Brousse du général Papoulos.

— M. Gounaris a déclaré que toutes les informations établissent que l'offensive a progressé régulièrement. La résistance de l'ennemi, qu'elle soit petite ou grande, est surmontée.

M. Gounaris a démenti l'information selon laquelle la Grèce songerait, sur la demande des hauts commissaires alliés, à récupérer la Nicomédie. Les troupes ont été retirées pour concentrer tout l'effort militaire sur les points critiques.

En dernière heure, le journal « Estia » annonce que des avions grecs ont observé des mouvements de retraite des troupes de Kutahia et de longs convois se dirigent vers Eskicheir.

« Kronika » apprend que dans le secteur nord les troupes sont déjà refoulées sur Lenos et les positions fortifiées de Lowalitz et d'Aughin.

Selon le même journal, les Turcs se trouvent sur leurs derniers retranchements à Kutahia.

Tous les journaux d'Athènes signalent la capture d'un grand nombre de prisonniers turcs arrivés dimanche matin au Pirée. La réunion à Erzeroum de l'Assemblée nationale, en opposition avec celle d'Angora, et la nomination de Mustapha Kemal comme gouverneur du Khouristan causent de grands soucis à Kemal, qui voit apparaître la menace d'une dislocation du front de l'arrière.

La chaleur à Londres

La chaleur infernale paraît encore augmenter en Angleterre. Depuis trois mois il fait beau sans interruption. La sécheresse menaçait d'anéantir la récolte. Les prairies ont été brûlées par le soleil. A Londres même, l'asphalte a fondu et s'est écoulée dans les canaux latéraux. Il y a eu 26 cas d'insolation en un seul jour. Les journaux demandent que les hommes soient autorisés à se rendre au travail et dans les bureaux sans veste.

Revendications françaises

BERLIN, 17. — M. Laurent, ambassadeur de la République française à Berlin, a fait part à M. Rosen, ministre des affaires étrangères, que le gouvernement français, par suite des rapports très précis reçus du général Le Rond et des communications pressantes du gouvernement polonais, n'avait maintenant plus aucun doute sur le caractère toujours grave de la situation en Haute-Silésie, en raison de l'attitude des Allemands.

Il formule les revendications ci-après:

1. L'Allemagne est invitée à prendre toutes mesures utiles en vue du désarmement et de la dissolution des organisations d'auto-protection et des corps francs de Haute-Silésie.
2. L'Allemagne est invitée à prendre des mesures pour que l'exécution des décisions prises par les puissances alliées et l'application du traité de paix en Haute-Silésie ne se heurtent à aucune difficulté.
3. L'Allemagne doit prendre toutes les dispositions nécessaires en vue du transport rapide de renforts français qui seront éventuellement envoyés en Haute-Silésie. La France a l'intention d'envoyer une division dans le territoire plébiscitaire.

Le ministre des affaires étrangères du Reich fait observer que des plaintes semblables avaient été formulées déjà depuis longtemps du côté allemand. Les insurgés polonais n'ont pas désarmés que pour la forme, en réalité, ils sont restés dans le pays et continuent leurs opérations terroristes. Seules les troupes polonaises régulières et une partie des soldats du général Haller ont été transportés de l'autre côté de la frontière où ils restent prêts à intervenir en cas d'un quatrième soulèvement polonais.

Dans les pays dévastés

LILLE, 17. — L'extraction a été reprise à la fosse du Temple, des mines de charbon d'Anzin, que les Allemands avaient dévastés. Ainsi le nombre des puits en activité dans cette région est de 18 sur 20 avant la guerre.

WILL'S FLAG CIGARETTES
30 Cts. POUR DIX

Exigez le **Ruy Cocktail** servi dans sa bouteille originale avec un zest de citron

CHANGE A VUE

Communiqué par la **Banque Cantonale du Valais (Sans engagement)**

18 juillet 1921

	offre	demande
Paris	46,90	47,80
Berlin	7,80	8,30
Milan	27,--	28,--
Londres	21,85	22,10
New-York	5,95	6,15
Vienne	0,75	0,95
Bruxelles	46,--	47,--

L'INFANTE

Elle se jugeait très malheureuse. Elle se lamentait sur son sort et, dans ce moment de lassitude, à sa destinée, elle s'effrayait moins du danger qui menaçait son fiancé que de la catastrophe qui allait causer la perte de son bonheur. Et elle se dépitait contre le lieutenant, dont elle ne comprenait ni le silence ni la réserve, qui semblait même l'éviter depuis qu'il était de retour. Il était rentré depuis la veille; n'aurait-il pas dû le jour même, lui faire témoignage, d'une façon ou de l'autre, sa joie de le revoir?

Le lendemain, dimanche des Rameaux, sa tante Gracia vint la chercher, elle et sa mère pour les amener à la messe de l'église paroissiale. La paroisse était « française », la chapelle des Franciscains était « espagnole ». Toujours dans l'intention de dépister les soupçons, à la veille du grand coup, la vieille conspiratrice voulait donner, en quelque sorte ce témoignage public de loyalisme. Tandis que sa nièce achevait de s'habiller, elle se prit de querelle avec sa sœur, qui tout autant que Carlos de Llar, réprouvait le complot.

— Vous allez attirer le malheur sur nous! gémissait la balourde donya Anna: vous ne réussirez pas!

— Si! si! nous réussirons s'exclama donya Gracia, exaspérée de ces résistances dans sa

propre famille. Au lieu de pleurer d'avance, tu ferais mieux de prier pour le succès de l'entreprise et pour le triomphe du bon droit!

— Tu parles bien, toi qui n'a pas d'enfant. Mais moi, je crains pour mon fils!

A ces mots, donya Gracia ne se contenta plus. — C'est honteux, ce que tu dis là! Moi, si j'avais douze fils et qu'ils fussent à dormir pendant que les autres garçons courraient aux armes, j'irais les réveiller, je leur crierais de descendre au portail et d'aller se mettre avec leurs amis!

Les deux femmes se disputaient ainsi sur le palier. Inès, pendant ce temps, arrangeait sa mantille devant un petit miroir de Venise. La porte de la chambre était entrebâillée, de sorte qu'aucune des paroles ne lui échappa. Dans la rue, en allant à la messe, elles croisèrent le bon Emmanuel Descatllar, dont la face placide était, ce jour-là, rayonnante. Lui non plus ne doutait pas du succès. Comme il passait tout près de la jeune fille, il lui dit à l'oreille.

— Cousine Inès, nous nous recommandons à tes prières!

Et il pirouetta sur le talon de ses bottes, en éclatant de rire.

Le sens ironique de la phrase n'échappa point à Inès, qui assista à tout l'office dans un trouble inexplicable. Mais, à la sortie, lorsqu'elle parut sous le vieux porche roman, tenant entre ses doigts tremblants le rameau d'olivier béni, pâle comme une morte dans la noirceur de sa mantille, elle se heurta presque à M. de Parlan, accoté contre une colonne et saluant ces dames d'un air glacial et cérémonieux. Mais son regard brusquement illuminé, en effleurant celui d'Inès, lui signifia tout ce qu'il était obligé de lui taire, et il manœuvra si habilement, en

jouant de son feutre, qu'il parvint à lui glisser un billet dans la main.

Au milieu de ces tranges, ce fut presque une journée de félicité pour elle. Dans ce billet, Louis-Hector reprochait à la jeune fille la rareté de ses lettres. Il lui disait: « Je m'imagine pourtant que vous avez reçu les miennes ». Elle n'en avait reçu aucune depuis très longtemps. Qui donc pouvait intercepter ainsi leur correspondance? Elle ne voulait pas y penser davantage. Plus que jamais elle avait la certitude d'être aimée, et cette idée qui emplissait son esprit et son cœur lui faisait tout oublier.

Elle se leva dans une véritable allégresse et sous prétexte de renouveler l'huile de la farole suspendue devant la statue de la Vierge du Portalet, elle ouvrit la petite fenêtre à colonnettes qui donnait sur la rue. Sans oser se l'avouer, elle espérait voir passer le lieutenant de roi qui, elle le devinait, devait chercher les moindres occasions de le rencontrer. Toute à la joie de cette minute, elle souriait en versant l'huile dans la lampe votive... Soudain, elle aperçut deux soudards qui s'avançaient venant de la Porte de France: c'étaient Jérôme Prats et son frère rentré à peine de Puycoerd. Pour donner le change ils avaient fait un détour, et au lieu de passer par la porte d'Espagne, ils pénétraient en ville par la porte opposée. Les deux hommes, avant d'entrer dans la maison de Llar, s'arrêtèrent un instant sous la fenêtre. Comme la nuit était déserte à cette heure matinale, ils ne se surveillaient pas et parlaient assez bruyamment. Tout à coup, Jérôme dit à son frère, en tendant son poing dans la direction du quartier général:

— Sans cette canaille de lieutenant l'affaire serait absolument sûre... Mais, sois tranquille,

n'aie pas peur, je vais lui régler son compte!

Le vieux matamore à mine féroce fit, en disant cela, le geste de presser sur la détente d'un pistolet. Ce fut pour elle comme si elle voyait Louis de Parlan tomber sous la balle du soudard. Ce choc brutal de la réalité la rappela instantanément au sentiment de la situation, réveilla son énergie, son ardeur combattive, avec son entêtement indomptable de petite Catalane. Oui, oui, elle saurait lutter pour défendre son amour! Tout de suite, le plus tôt possible, il fallait avertir le lieutenant de roi, mais comment? par quelle voie? Elle devait se défier puisque quelqu'un détournait ses lettres. Pourtant, Bépa, son intermédiaire habituelle, était au-dessus de tout soupçon, et elle ne pouvait pas soupçonner davantage M. de Juineau qui était l'intime ami de Louis-Hector. Restait Brindamour. Mais quel intérêt aurait-il eu à trahir?... D'ailleurs elle n'avait pas l'embaras du choix. Malgré ses répugnances force lui était de recourir encore une fois aux bons offices de la fidèle servante et de son amoureux.

Sur ces entrefaites, le Père Tautavel vint, comme toujours, lui donner sa leçon de français. Dieu sait dans quels sentiments elle l'écouta. Mais lorsqu'il fut sorti, lorsqu'elle prit la plume pour écrire à Louis de Parlan, elle s'arrêta tout à coup frappée par une idée qui la glaça d'horreur: avertir le lieutenant de roi, n'était-ce point livrer François et peut-être tous les siens, en amenant la découverte du complot? Cette idée si simple venait seulement de surgir de son esprit. Elle n'avait vu d'abord que l'odieuse attentat contre l'homme qu'elle aimait. Cette constatation l'atterra, l'écrasa de stupeur. Elle jeta sa plume, repoussa le papier

préparé, ne sachant plus que résoudre. Dans le même moment, la voix criarde de sa sœur Mancia l'appela pour les soins du ménage. Elle descendit en chancelant, comme une femme ivre. Elle tournait, tournait, hébétée par l'obsession de l'idée fatale. Ses gestes fatigués autour de l'objet qu'elle voulait atteindre, au point que sa sœur le remarqua et se moqua d'elle. Devant son visage hagard et décomposé, sa mère lui demanda:

— Mais qu'as-tu? Tu as l'air tout égarée!

— Elle est dans la lune, ricana Mancia; c'est son habitude!

Sous ces sarcasmes, la malheureuse agonisait. Il lui semblait que Mancia, sa mère, tout le monde devinait ses pensées, qu'on lisait dans sa conscience à nu, que les visions affreuses qui la hantaient se reflétaient dans les yeux des autres. On violait son secret, on l'empêchait de se recueillir, de calculer les conséquences d'une telle détermination. Et pourtant, il fallait agir au plus tôt. Alors, pour fuir cet espèce d'espionnage qu'elle sentait autour d'elle, cette promiscuité insupportable de la maison, elle courut, sous un prétexte de pitié, à son refuge ordinaire — l'église des Franciscains.

C'était le lundi de la semaine sainte, à none. Elle tomba en pleine procession du Chemin de la Croix. Le cortège des moines, des chantes, des enfants de chœur, était arrêté, en haut de la grande nef, devant le pilier de la première station.

Heureusement, il y avait peu de monde. Sans bruit, craignant d'attirer l'attention, elle se dirigea vers l'unique endroit où il lui était permis d'être seule, la chapelle consacrée à Notre-Dame de la Cinquième angoisse. A gauche de l'autel, contre la muraille, un fauteuil était réservé à la descendante de la comtesse d'Evol, la

IMPRIMERIE GESSLER

RUE DE LA DENT-BLANCHE 13 SION

<p>ACTIONS</p> <p>FACTURES</p> <p>BROCHURES</p> <p>CATALOGUES</p> <p>Cartes d'adresses</p> <p>Memorandums</p> <p>Enveloppes</p> <p>Registres</p> <p>Chèques - Traités</p> <p>Brochures</p> <p>Prix-courants</p> <p>Menus - Vclumes</p> <p>etc.</p>	<p>STATUTS</p> <p>JOURNAUX</p> <p>AFFICHES</p> <p>PROGRAMMES</p> <p>Têtes de lettres</p> <p>Circulars</p> <p>Faire-part</p> <p>Tableaux</p> <p>Cartes de Visite</p> <p>Etiquettes de vins</p> <p>Travaux</p> <p>pr. administrations</p> <p>etc.</p>
---	--

Travail prompt et soigné

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Représentants sur place

avec fortes commissions demandées pour la vente exclusive d'une nouveauté industrielle artistique d'une nécessité générale. Les maisons bien connues, actives, bien introduites auprès des établissements scolaires, industries et métiers sont priées d'adresser leurs offres sous chiffres J. H. 2829 X aux ANNONCES SUISSES S. A. BALE.

J'offre

Eau-de-vie de fruits

garantie pure, 1re qualité à fr. 2,10 le litre, à partir de 5 litres, contre remboursement. Si possible envoyez bonbonnes. A partir de 10 litres franco station destinataire.

Jacob Kunz, Brügg p. Bienne.



RAS.
La meilleure
Crème pour chaussures

Le Fils de France

et les

Veillées des Chaumières

H. GAUTIER, éditeur 65, quai Gds Augustins, Paris.

Journaux illustrés pour jeunes filles et jeunes gens.

N'achetez pas d'

INSTRUMENTS DE MUSIQUE



sans avoir consulté nos catalogues dont Envoi gratis et franco

HUG & C^o

BALE 22

MAISON FONDÉE 1807

ENVOYEZ VOS

ressemmelages

à la Grande Cordonnerie Mistral
Rue Verdaine 22, Genève

qui vous fera payer Fr. 6.50 pour hommes, Fr. 5.50 pour dames et vous les retournera franco de port le même jour.

Faites un essai

La Terre Vaudoise

Organe de la Société vaudoise d'Agriculture et de Viticulture

paraissant tous les samedis à Lausanne

a un tirage justifié de 15000 exemplaires et les annonces suisses coûtent Fr. 35 ct. la ligne seulement

Commerçants!

Utilisez cet excellent organe campagnard vaudois, vous en serez satisfaits

Pour toute publicité

dans les journaux suivants:

Sion: Journal & Feuille d'Avis du Valais

Ami du Peuple, Gazette du Valais, Confédéré.

Martigny: Confédéré.

St-Maurice: Nouvelliste Valaisan

Brigue: Briger Anzeiger et Walliser Volksfreund.

ainsi que dans tout autre journal suisse et étranger, s'adresser

PUBLICITAS

Avenue de Pratofori

La plus ancienne et la plus importante maison de cette branche. Fermière de plus de 600 journaux et almanachs. Succursales dans les principales villes de Suisse.

Nombreux correspondants à l'étranger
Devis et tous renseignements gratuits

MM. les Vétérinaires emploient le **Lysoform brut** remplaçant avantageusement le Lysol, Crésol, Créoline, etc., n'ayant pas d'odeur désagréable, n'étant ni toxique, ni caustique, quoique désinfectant énergique.

Dans toutes pharmacies et drogueries: Gros: Société suisse d'Antiseptie, Lysoforme, Lausanne.



Exigez la marque déposée:



KRISTIN

Fourquoi frotter et écurer avec autant de peine? Une poignée de KRISTIN exauce tous vos souhaits, le carrelage, la vaisselle, la baignoire, le potager, etc., deviennent resplendissants.

La Gamelle

La gamelle est un objet de l'équipement militaire qui reste pour le soldat un motif de beaucoup d'ennuis. Elle devrait être personnelle et, comme le fusil, porter un numéro matricule. Certains commandants d'école ou de compagnie, hommes d'ordre et d'initiative lui en ont quelquefois donné un, celui du fusil par exemple et, par ce moyen, des réclamations sans nombre étaient évitées. Cependant, dans la majeure partie des unités, tout le monde a une gamelle, mais bien rares sont ceux qui ont leur gamelle. On a la gamelle de quelqu'un, voilà. C'est là évidemment l'essentiel. Pourtant, la plupart des soldats sont généralement soigneux de leurs effets, je crois qu'ils le seraient davantage de la gamelle si elle était appelée à leur rester définitivement, mais puisqu'elle est à tout le monde, à quoi bon, n'est-ce pas?...

Comme recrue, j'en reçus une belle noire que j'adoptai immédiatement avec le reste de mon fourniment. Cependant, au premier exercice de cuisine en campagne, elle alla au feu bravement, en bonne gamelle qu'elle était, et quand elle me revint, je l'astiquai avec amour. Un peu de son vernis s'en alla, mais à mes yeux elle n'en était que plus belle, elle était de la classe enfin! Quelques-uns de mes camarades n'étant pas rentrés en possession de leur bien, je me décidai à y faire un signe pour la reconnaître. Or, il advint qu'au 2^{ème} exercice, lorsque je crus l'aller reprendre, elle avait disparu. Je la cherchai en vain et, comme il fallait se grouiller, j'allais abandonner la partie quand j'entendis crier le lieutenant:

— Qui n'a pas sa gamelle?

— Moi, mon lieutenant.

— Alons, qu'attendez-vous pour ramasser celle-ci?

— Mais, ce n'est pas la mienne.

— Ça m'est égal, c'est une gamelle.

Il fallut m'exécuter et prendre la seule qui restait près des feux éteints. Du riz y avait été cuit et une couche épaisse, brûlée, noire, adhérait encore au fond. Je mis environ une heure à la frotter, mais elle était si bien brûlée que, ma foi, je ne pus tout enlever. Du reste, ce n'était pas ma gamelle et j'espérais bien m'en défaire à la prochaine occasion.

Au 3^{ème} exercice, je perdis mon temps à la chercher partout, puis, force me fut de prendre de nouveau la plus dégoutante du troupeau. Je me mis encore moins en frais pour la décrocher et, dès lors, je fis comme tous mes camarades, ne cherchant qu'à m'emparer de la gamelle la moins sale. Quant au nettoyage on enlevait le plus gros, tout juste pour n'être pas puni en cas d'inspection.

— Elle est sale, votre gamelle.

— Je sais, mon lieutenant, mais ce n'est pas la mienne, j'en avais une propre, celle-ci est brûlée et...

— Je m'en fous, allez la nettoyer.

Ce nettoyage peut s'effectuer de beaucoup de façons. La motte de terre et le couteau y jouent un grand rôle, mais en haute montagne où l'eau est parfois rare et suffit juste pour la soupe, on ne peut pas toujours se payer le luxe d'une propreté absolue. Je vis un jour une recrue nettoyer sa gamelle, intérieurement, avec un magnifique mouchoir de poche à car-

reaux, qui avait été propre. Peuh! il ne faut pas être difficile, le feu purifie tout.

Du reste, chacun sait qu'au bivouac, il n'est pas rare de voir monter au-dessus du chocolat si non des restants de macaronis, du moins pas mal d'yeux, témoignant par là que le fourrier n'est pas si avare de graisse qu'on veut bien le dire.

Pour en revenir à ma gamelle, la première donc, après en avoir eu plusieurs dignes de figurer au musée de l'armée, je la découvris un jour sur le sac d'un caporal. Inutile d'ajouter que la substitution fut rapide. Elle ne m'a pas quitté depuis, car, comme sous-officier, je m'ingéniai à ne plus la laisser aller au feu. On est sous-off. on ou ne l'est pas.

R. H.

La bonne vieille

C'était pendant l'hiver où nous n'avions pas de pommes de terre. Chacun se souvient de ce temps-là, beaucoup mieux que si je parlais de 1916-1917. L'année sans patates, ah! ça rappelle quelque chose.

Nous étions à Martigny, joli pays, bon vin, belles filles, population charmante, et nous y aurions vécu heureux s'il y avait eu des pommes de terre. Les autres légumes étaient également aussi rares que l'or des mines du Valais, mais beaucoup plus précieux. Chaque soir, je m'ingéniais à composer des menus alléchants qui finissaient régulièrement par se ressem-

bler. Le chef de cuisine devenait neurasthénique et je craignais fort que sa raison ne sombrât un jour dans la marmite de macaronis.

J'étais fort ennuyé, mais comme j'arrivais un matin à la cuisine, après avoir vainement couru chez tous les fruitiers de la ville, j'y vis une petite vieille qui semblait m'attendre.

Bon, me dis-je, encore pour les lavures.

— Bonjour, Monsieur le fourrier, dit-elle en se levant, vous n'auriez pas besoin de choux pour vos soldats? Je les vois tous les jours manger leur soupe au riz et ça me fait mal pour eusses. Alors, des fois, que vous voudrez acheter des choux, c'est des beaux, vous savez.

— Madame, merci d'avoir pensé à nous, mais en avez-vous beaucoup de ces choux?

— Oh! y'en a un bon tas, vous pouvez venir voir.

Et quand j'eus suivi la bonne vieille jusque chez elle et vu un morceau de choux magnifiques pouvant suffire au repas d'un bataillon, je hasardai, ahuri:

— Comment avez-vous encore tous ces choux alors qu'on n'en trouve plus nulle part?

— Oh! j'aurais ben pu les vendre y a longtemps, mais j'les gardais toujou pou les soldats. Alors, aujourd'hui, j'ai été les déterrer avec la petiote. Sont point trop gâtés, j'ai été favorisée du Bon Dieu.

— Et combien en voulez-vous?

— Oh! bien sûr que 40 centimes par tête ça les vaut, mais puisque c'est pour les soldats, on dira 35.

Je la regardai mieux. Toute proprette, quoique pauvrement vêtue, elle n'avait certainement pas de trop pour vivre. Et qui dira les petits

calculs auxquels la bonne vieille avait dû se livrer, dans la perspective d'une bonne vente de ses légumes! Des souliers pour la petite, une mantille pour elle-même, que sais-je, la voilà m'offrant ses choux à un prix de soire. Vraiment, j'en étais ému.

Je pris les mains de cette bonne grand'mère et les serrai avec effusion. Le tas de choux démenagé séance tenante et payé un prix convenable, malgré les protestations de la vieille femme.

Le soir même, grande surprise: une soue aux choux comme on n'en mange qu'une fois dans sa vie. On se battit autour des seaux, on apprit aussi d'où venait cette manne et les nonniers firent fête à la Grand'mère, comme l'appelèrent dès lors. Elle riait, heureuse, lançait pour réponses, des phrases en patois que chacun, sans y parvenir, s'efforçait de comprendre. De la voir ainsi, gaie, le visage presqu'jeune, les yeux pétillants de malice, on pouvait penser, sans grande chance de se tromper, que les taquineries de ces beaux artilleurs (car les artilleurs sont tous beaux, Messieurs devaient faire revivre un temps lointain où les soldats sautaient le mur et risquaient pour elle des jours de boîte.

R. H.

Vermouth NOBLESSE

délicieuse gourmandise
se boit glacé.

fondatrice de la chapelle. A côté, s'alignait un coffre contenant des ornements noirs et des mantilles pour les messes mortuaires, et, au-dessus, un miroir accroché à la boiserie qui permettait à la noble dame de donner le dernier coup d'œil à sa toilette funèbre. La présence de ces objets féminins faisait de ce coin obscur une sorte de boudoir sacré, où Inès se trouvait comme chez elle.

Elle s'agenouilla sur le prie-Dieu, aux lourds coussins de velours cramoisi, qui se dressait pompeusement devant le fauteuil et, se tournant vers le grand rétable doré où trônait la Vierge douloureuse, elle essaya d'abord de prier. Mais cet effort lui fut impossible. L'horreur du gouffre où elle se voyait entraînée la fascinait. Et elle se révoltait et elle s'indignait plus que jamais contre les siens qui l'y avaient poussée à son insu. Donya Gracia n'avait-elle pas encouragé, excitée même sa passion naissante? Et son père, en ouvrant sa maison aux officiers français, ne l'avait-il pas jetée en quelque sorte dans les bras de M. de Parlan? Et toutes ces avances, toutes ces flatteries prodiguées à ce jeune homme loyal et sans défiance, c'était pour lui cacher le piège où on voulait le prendre, l'attirer dans un lâche guet-apens. En faisant cela, est-ce que François et son père ne commettaient pas une action abominable, une trahison une vilénie, indigne de véritables gentilshommes? Et sa tante Gracia qui avait ainsi joué avec le cœur d'une pauvre fille ignorante, de quel nom pouvait-on appeler une action aussi cruelle et aussi lâche?...

Sancta Mater, istud agas;
Crucifixi fige plagas,
Cordi meo valide!

A intervalles réguliers, le refrain lugubre du chemin de la Croix retentissait là-bas, dans la pénombre de la grande nef. Mais, inattentive aux paroles Inès ne percevait du thème liturgique que la psalmodie plaintive qui berçait sa peine...

Elle se disait que les siens l'avaient trompée, d'abord en lui déguisant leurs véritables sentiments à l'égard du lieutenant de roi et ensuite en feignant d'approuver son amour. Elle se raidissait dans la conscience de son bon droit, elle protestait de sa droiture entière... Et puis le dilemme inexorable se représentait à son esprit: ou laisser assassiner Louis de Parlan ou livrer tous ses proches. Car enfin, si le lieutenant cherchait à éclaircir le sens de l'averissement qu'elle voulait lui donner, fatalement, il aboutirait à la découverte de la conspiration. Alors c'était François, sa tante Gracia inculpés de haute trahison, son père aussi peut-être arrêté comme complice. Ce serait le cachot, la torture, la mort sans doute. Elle savait la rigueur impitoyable de la répression en pareil cas. Drapé de noir comme un catafalque l'échafaud se dressait devant elle... Mais, de toutes ses forces, elle voulait repousser l'horrible vision. Elle s'acharnait à espérer quand même. Elle s'ingéniait à trouver des raisons capables de calmer ses craintes... Oui, pour l'amour d'elle, M. de Parlan saurait bien arrêter l'enquête, empêcher l'affaire de poursuivre son cours. Il s'arrangerait pour que le complot ne fut point divulgué. Il sauverait François. Quant à son père, il était innocent. On ne pouvait rien faire contre lui, contre ce vieillard peut-être trop faible pour son fils, mais qui n'avait jamais cessé de blâmer une telle entreprise. Oui, oui, don Carlos était innocent. Elle en était sûre, elle le proclamerait bien haut, s'il le

fallait...

Sancta Mater, istud agas;
Crucifixi fige plagas,
Cordi meo valide!

La procession venait de s'arrêter tout près d'elle, devant le pilier de la neuvième station. Les moines s'agenouillèrent dans leur robe de bure, montrant sous les courroies de leurs sandales, les talons de leurs pieds nus. D'un mouvement brusque, ils se relevèrent tous ensemble un gros cerge de cire à la main, en reprénant, comme un glas, l'obsédant couplet liturgique. Ainsi, pieds nus, la corde aux reins, ces hommes qui refaisaient le chemin du Calvaire, semblaient une file de condamnés en marche vers un lieu de supplice...

A mesure que le chant de désolation se prolongeait sous les voûtes, la malheureuse sentait fléchir les raisons débiles où elle essayait de s'appuyer. Mille objections l'assaillaient à la fois. Et d'arrêter l'enquête? Si une agression se produisait contre le lieutenant, ou contre la citadelle, comment cacher un esclandre pareil? Nécessairement, la justice s'en mêlerait rien ne pourrait entraver son action et le châtement était certain, inévitable. Tant de gens avaient intérêt à ce qu'il fut de la dernière sévérité! Une foule d'ennemis sournois guettaient la famille. Le vignier Coromine, que sa tante avait blessé, mortifié comme à plaisir, ne manquerait pas une si belle occasion d'assouvir sa vengeance et sa cupidité peut-être... Il lui serait facile de jeter le soupçon sur tous les hôtes du Portalet. Elle-même pouvait être accusée de complicité avec son frère. La justice ne consentirait pas à séparer sa cause de celle des siens. Malgré qu'elle en eût, sa vie était

engagée dans ce complot. Allait-elle sacrifier de propos délibéré, courir d'elle-même au-devant de la mort, en dénonçant des hommes téméraires, mais courageux, qui après tout, pouvaient réussir?... Alors, pour sauver sa vie à elle, elle permettrait à deux soudards de tuer celui qu'elle aimait plus que tout au monde! Quelle absurdité, quel monstrueux égoïsme! Est-ce que cela, d'abord, était possible? De quelque côté qu'elle se tournât, elle voyait toutes les issues fermées, il fallait donc abandonner toute espérance?...

Sancta Mater, istud agas;
Crucifixi fige plagas,
Cordi meo valide!

C'était la cinquième angoisse de la Mère aux Sept Douleurs que pleurait l'hymne par la voix des moines. La Vierge était sur le Calvaire devant son fils crucifié. A cette pensée, la pauvre enfant laissa échapper un sanglot convulsif. Tombant à genoux sur le prie-Dieu, elle se prit la tête entre ses mains, afin de cacher ses larmes. Pour elle aussi, c'était l'heure de la Cinquième angoisse; son amour crucifié agonisait. Et ce n'était pas seulement, pour elle, la fin de toute espérance, c'était la mort aussi, qui s'avavançait à grands pas, d'un mouvement toujours plus rapide, que rien ne pourrait arrêter. Mais, pourtant, elle voulait vivre. Elle était jeune, débordante de vie et de santé. Elle avait le désir éperdu de se sauver, en sauvant son amour — en les sauvant tous du même coup. Un instinct plus fort que l'évidence lui persuadait que tout n'était pas encore perdu... Oui! Il était déraisonnable de prendre ainsi les choses au tragique! Il suffisait de réfléchir un peu pour

se rendre compte qu'une solution favorable pouvait intervenir. M. de Parlan, averti par elle, se tiendrait sur ses gardes, pourvoierait à sa sûreté et à celle de la place. De nouvelles troupes viendraient sûrement renforcer la garnison. Intimidés par ces préparatifs de défense, les ennemis jurés ne bougeraient pas, et ainsi tout se terminerait sans bruit, sans scandale, sans effusion de sang! Est-ce que cela était si invraisemblable?...

Inès s'avouait, malgré elle, qu'un tel raisonnement était bien fragile. Mais, encore une fois, elle n'avait pas le choix des moyens, et, à mesure que les heures passaient, elle s'épouvantait à la pensée du péril toujours plus pressant. Plus une minute à perdre! Il importait! Tout autre parti était inconcevable pour elle. Sur l'heure, elle allait lui écrire. Elle en pécherait un crime: son frère ne serait pas assassin.

Reentrée précipitamment à la maison, elle ferma dans le cabinet de travail et, dépêcha le billet qui contenait seulement ces lignes: « Votre vie est menacée. Prenez toutes les mesures nécessaires à votre défense. Vous savez que si vous mourez, je meurs! »

Lorsque Brindamour remit ce billet à M. de Parlan, il était nuit close. Le lieutenant de conféra avec son second, le capitaine Jumeau, qui venait de lui remettre un message confidentiel de Courté, toujours immobilisé dans son poste de Targassone.

(A suivre)